



et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le 18/09/2025

ID : 027-242700276-20250915-C25092025_02-DE



C-15-09-2025/02

Département

EURE

Arrondissement

EVREUX

Canton

CONCHES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DU 15 SEPTEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice : 44

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Date de Convocation : 08/09/2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Quinze Septembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président,

Mesdames Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Danielle JEANNE, Sandrine BLONDEAU, Jeannick LAPEYRONNIE,

Messieurs David SIMONNET, Thierry PINARD, Denis CAVELIER, Olivier RIOULT, Denis LEBLOND, Serge BOURLIER, Gérard THEBAUD, Philippe LEFORT, Bruno FRICHOT, Christophe DUFLOT, Jean-Daniel GUITTON, Jean-Claude DUFOSSEY, Ghislain HOMO, Bruno LEVEQUE, Christophe CAPELLE, Didier BAGOT, Jacques FAUVEL, Marcel SAPOWICZ, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Stéphane GUERIN

Monsieur Alain MOUSSEL représentant **Monsieur Jacques HAPDEY**

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur Christian GOBERT donnant procuration à **Madame** Claire LACAMPAGNE-CROCHET

Monsieur Didier MABIRE donnant procuration à **Monsieur** Jérôme PASCO

Mesdames Christine CHEHU, Laurence CLERET, Nielle GAUTHIER, Sophie JEHENNE, Elise COUTURIER,

Messieurs Jean-Jacques CHEVALIER, Jérôme BRUXELLE, Hubert LAMY, Marc GARREAUD, Thierry LOTHON, Gérard MORIN

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE



Objet : MODIFICATION STATUTAIRE

Monsieur Jérôme PASCO précise que suite à diverses évolutions législatives concernant notamment le Service Public de la Petite Enfance, le Conseil Communautaire a procédé à une nouvelle définition de l'intérêt communautaire pour la compétence « Action Sociale » définie dans les statuts, en vertu des dispositions de l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il en découle une nécessité de procéder à une modification des statuts.

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L5211-17

Vu L'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2024-28, en date du 28 Août 2024 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Conches.

Suite à cette mise à jour de la définition de l'intérêt communautaire concernant la compétence « Action Sociale », Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acceptent le retrait de la compétence « Petite Enfance » mentionnée à l'article 3-2 des statuts et adoptent la redéfinition de cette compétence « Enfance Jeunesse » de la manière suivante :

Article 3-2 – ENFANCE JEUNESSE

3-2.1 – ACTION EDUCATIVE

- Agents d'Ecoles Maternelles
- Equipements informatiques et numériques des écoles élémentaires
- Promotion de la lecture pour les enfants entrant en 6^{ème}
- Initiation à la natation et transport vers la Piscine de Conches des élèves des écoles primaires du territoire

3-2.2 – POLITIQUE DE FORMATION ET D'ACCES A L'EMPLOI DES JEUNES

3-2.3 – SUBVENTION OU PARTICIPATION AUX ACCUEILS DE LOISIRS D'ETE, SANS HEBERGEMENT.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartiendra ensuite à chaque commune membre de la Communauté de Communes du Pays de Conches de délibérer sur cette modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dans un délai de trois mois.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Seize Septembre Deux Mil Vingt-Cinq

LE PRÉSIDENT

Jérôme PASCO

